



Séjours été 2024



La passion de découvrir, l'aventure en partage



PEP Attitude

À partir de 2019, les propositions de séjours des PEP s'unifient sous une seule bannière : **PEP Attitude** !

PEP Attitude rassemble le savoir-faire et l'expertise des PEP dans l'organisation de séjours de vacances et de séjours scolaires.

Choisir **PEP Attitude**, c'est permettre aux jeunes de devenir acteurs d'une aventure passionnante riche de découvertes, d'émotions, de partage dans des espaces de liberté et de rencontres inoubliables.

Et pour que chacun puisse laisser naître et vivre ses PASSIONS, faire l'expérience de la DÉCOUVERTE, du PARTAGE et de la LIBERTÉ, **PEP Attitude** c'est aussi sur certaines destinations des séjours pour les familles et une offre à la carte pour les groupes, en fonction des projets et des envies !

Les valeurs des PEP

Avec des équipes professionnelles, les PEP assurent la réussite des vacances des 4-17 ans depuis plus de 100 ans.

QUI SOMMES-NOUS ?

Association à but non lucratif, notre priorité est de cultiver le vivre ensemble et l'épanouissement de vos enfants dans des espaces de vie privilégiés et sécurisants.

Afin de répondre à toutes vos attentes, nous consacrons tous nos moyens à la qualité et à la sécurité de nos séjours, à la formation de nos équipes et à l'innovation pédagogique.

DES SÉJOURS QUI ONT DE LA VALEUR

Dans nos colos, nous développons des valeurs d'éducation, de laïcité et de solidarité. Elles créent de l'échange, de la dynamique collective, contribuent à l'épanouissement de vos enfants et au développement de leurs compétences.

Nos projets pédagogiques les impliquent dans le déroulement de leurs vacances, afin qu'ils grandissent et soient accompagnés vers leur rôle et leurs responsabilités d'adultes de demain.

Et avec 1 adulte pour 6 enfants en moyenne, nos équipes s'engagent pleinement à leur service.

PERMETTRE A CHACUN DE PARTIR EN SEJOUR

Les PEP agissent sur les territoires pour que chacun, quel que soient ses besoins spécifiques, puisse partir dans le cadre du séjour de son choix, qu'il s'agisse d'un séjour ordinaire ou adapté.

Nos équipes permanentes, de professionnels passionnés par leur métier, veillent à ce que chacun vive pleinement cette aventure fondée sur le partage d'expériences communes où chacun est libre d'être soi, dans le respect de sa singularité.

Les plus de nos séjours

UN PROJET QUI VOUS VEUT DU BIEN ...

- l'enfant acteur de ses vacances, à son rythme et selon ses envies
- des colos qui se partagent dans la tolérance et dans un esprit de solidarité
- des règles de « vivre-ensemble », cadre commun pour le bien-être de tous

... ET QUI PREND SOIN DE LA PLANÈTE !

- l'apprentissage de gestes éco-citoyens pour le respect de l'environnement
- la sensibilisation au patrimoine local et à la préservation des milieux naturels
- des produits éco-labellisés, bio ou issus de circuits courts

UNE ORGANISATION RIGOUREUSE

- 100 ans d'expérience au service de vos enfants
- des moyens professionnels pour organiser les transports et les séjours

DES CONDITIONS D'ACCUEIL OPTIMALES

- des séjours sécurisés, conformes à toutes les normes en vigueur
- des inspections réglementaires et contrôles de conformité réguliers
- l'Agrément Tourisme « Atout France »

UN ENCADREMENT PARFAITEMENT SÉCURISÉ

- un taux d'encadrement supérieur à la réglementation
- des équipes composées de professionnels et d'animateurs qualifiés
- l'évaluation de chaque directeur et animateur en fin de séjour

VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

- un Carnet de Voyage individualisé et une garantie annulation
- le choix du transport au départ de la région
- des blogs pour garder le contact durant le séjour

DES COLOS POUR CHAQUE ENFANT

- des séjours courts et de proximité, idéals pour une 1^{ère} colo
- des environnements familiaux, sécurisés et adaptés aux plus petits
- une charte de déontologie pour l'accueil d'enfants à besoins particuliers

ÉTÉ 2024

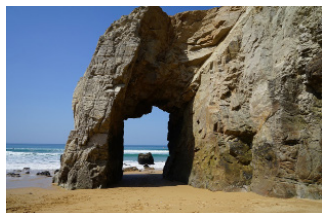


- Le Grand Larg' - SAINT PIERRE QUIBERON
12 Rue du Fort de Penthièvre
KERHOSTIN
56510 SAINT PIERRE QUIBERON



Situé en Bretagne Sud, à l'entrée de la presqu'île de Quiberon. Le centre Grand Larg' construit sur une propriété de 1 ha en bordure de plage, bénéficie d'une vue imprenable sur l'océan.

Logement en chambres de 3 à 8 lits tout confort toutes équipées de douches et sanitaires individuels. Grande salle à manger avec vue panoramique sur l'océan.



Rendez-vous sur place possible ou transport au départ Rennes : 50€



Test d'aisance aquatique obligatoire pour les séjours suivants : Douceur Océane 13/17ans, 100% Adrénaline, Multiglisse

NOS SÉJOURS



Multiglisse

Un séjour décoiffant pour les amateurs de glisse



Age : **9/12 ans** et **13/17 ans**

Tarif 8 jours : **600 €**

Un cocktail d'activités sportives t'attend lors de ce séjour !

- 2 séances de surf
- 1 séance de paddle
- 1 séance de paddle géant
- 1 séance de kayak.



Mais aussi grands jeux, baignades, tournois sportifs....

Après des journées bien remplies, tu pourras profiter de veillées chaleureuses et animées.



Dates :

Du 7 au 14 juillet

Du 28/07 au 04 août

Du 18 au 25 août

Douceur océane



Laisse-toi bercer par le bruit des vagues



Age : **6/12 ans** et **13/17 ans**

Tarif 8 jours : **496 €**

La plage au pied du centre sera notre terrain de jeux privilégié !

Au programme de ton séjour : aventure, partage, grands jeux, découvertes...

- tournois sportifs
- baignades
- land art
- pêches à pied ou au carrelet
- découverte de la presqu'île : la côte sauvage, les plages de sable fin

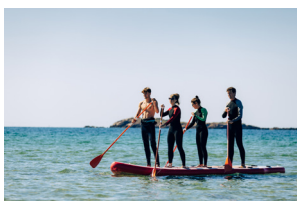


Pour les 6/12 ans :

- 1 sortie au P'tit Délire (Parc d'Attraction)

Pour les 13/17 ans :

- 1 séance de paddle géant



Tu profiteras également de veillées mémorables, de soirées à thèmes (contes, astronomie, crêpe party,...)sans oublier la boum et le barbecue de fin de séjour.

Dates :

Du 7 au 14 juillet

Du 14 au 21 juillet (seulement pour les 6/12ans)

Du 21 au 28 juillet (seulement pour les 6/12ans)

Du 4 au 11 août

Du 11 au 18 août

Du 18 au 25 août

On the radio



A vos micros !



Age : **9/12 ans** et **13/17 ans**
Tarif 8 jours : **600 €**

Durant cette semaine de découverte ludique :

- Fais tes premiers pas au micro
- Apprends les incontournables d'une émission (indicatif, jingles, lancement d'émission...).
- Choisis des invités et prépare des questions à leur poser.
- Choisi les pauses musicales.
- Réalise un conducteur d'émission et anime une émission de radio.



Comme toute véritable émission, elle sera diffusée sur nos ondes et mise en podcast pour être écoutée à tout moment.



Le centre étant situé en bordure d'océan, baignades, grands jeux, détente et tournois sportifs sur la plage seront également au programme. Ces journées bien remplies se termineront par des veillées animées.

Dates :

Du 21 au 28 juillet

100 % Adrénaline



Immerge-toi dans l'univers des sports mécaniques



Age : **13/17 ans**

Tarif 8 jours : **600 €**

Prépare-toi à vivre un séjour hors du commun !



- 2 séances de karting sur la plus grande piste outdoor de la région au tracé impressionnant, succession de courbes rapides et de virages serrés : tout pour se divertir et tester ses aptitudes au pilotage.

- 1 séance de bouée tractée
- 1 séance de challenge Segway



Après une initiation au pilotage du Segway, les participants effectuent une séance d'essai sur les 3 circuits et les 4000m² de jeux, bosses et franchissements du parcours freestyle forêt. Puis répartis en équipes, ils s'engagent sur un challenge sous forme de courses en relais. Dextérité et stratégie seront indispensables pour triompher !

Tu profiteras également de veillées animées, de soirées à thèmes, contes, jeux collectifs, sans oublier la boom de fin de séjour.

Dates :

Du 7 au 14 juillet

Du 21 au 28 juillet

Crinière au vent



Un moment de partage en bord de mer



Age : **6/8 ans** et **9/12 ans**

Tarif 8 jours : **600 €**

Un subtil mélange de partage avec ton animal favori et de temps passé au bord de l'océan pour un séjour décoiffant !



- 4 séances d'équitation, entre découverte de l'animal, soins et préparation de la monture (pansage, nourrissage et équipement) et monte à poney.

- 1 sortie au P'tit Délire (Parc d'Attraction)

Sans oublier les baignades, activités sportives, manuelles et artistiques, grands jeux, tournois sportifs, veillées magiques et soirées à thème.



Dates :

Du 28 juillet au 4 août

Rock 'n sea



Que le concert commence !



Age : **9/17 ans**

Tarif 8 jours : **600 €**

Apprends à utiliser divers instruments (basse, guitares, batterie, claviers, percussions...), à jouer de la musique en groupe, à créer des chansons et des morceaux et à jouer tes compositions pendant un concert de clôture devant un public.



- 4 séances de musique encadrées par un intervenant diplômé pour découvrir plusieurs instruments et apprendre à jouer des morceaux que tu auras composé avec les autres enfants du groupes
- 1 séance de répétition avant le concert final



Le centre étant situé en bordure d'océan, baignades, grands jeux, détente et tournois sportifs sur la plage seront également au programme. Ces journées bien remplies se termineront par des veillées animées.

Dates :

Du 28 juillet au 4 août

100% Aventure



Viens faire le plein de sensations lors de ce séjour riche en activités !



Age : **9/17 ans**

Tarif 8 jours : **600 €**

Un cocktail d'activités sportives pour t'amuser et te dépenser :

- 1 séance de char à voile
- 1 séance de tir à l'arc
- 1 séance de Trampoline à élastique
- 1 parcours aventure
- 1 sortie Kib aventure (Koh Lanta)



Mais aussi grands jeux, baignades, tournois sportifs...

Après des journées bien remplies, tu pourras profiter de veillées chaleureuses et animées.



Dates :

Du 14 au 21 juillet

Du 28 juillet au 4 août

Passion cinéma



Moteur ... Action



Age : **9/17 ans**

Tarif 8 jours : **600 €**

Découvre tout l'univers du cinéma et réalise un court métrage



- Apprentissage des codes du cinéma
- Ecriture collective d'un scénario
- Distribution des rôles
- Tournage à deux caméra + prise de son micro perche
- Initiation au montage vidéo
- Projection privée



Complète ces journées déjà bien remplies par des grands jeux, baignades, tournois sportifs et des veillées chaleureuses et animées.

Dates :

Du 18 au 25 août

Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous par courrier en renvoyant le bulletin d'inscription (voir p.17), accompagné d'un acompte de 150 euros.

Et après ?

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée dès réception de votre bulletin et de votre acompte. Un carnet de voyage vous sera adressé un mois avant le départ.

Quinze jours avant le début du séjour vous recevrez une convocation vous indiquant les dates, heures et lieux de rendez-vous pour les transports ainsi que tous les moyens mis en place pour communiquer avec votre enfant.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous joindre par téléphone.

Les aides financières

Association à but non lucratif, les PEP vous garantissent les prix les plus justes, si vous bénéficiez d'aides, elles seront directement déduites du coût du séjour.



N'hésitez pas à nous contacter pour réaliser une simulation du coût de séjour de votre enfant que vous soyez bénéficiaire, ou non, d'aide financières.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Inscription

L'inscription se fait auprès de l'association des PEP de votre département. Les présentes CGV font partie intégrante des conditions d'inscription. L'utilisateur reconnaît avoir la capacité de contracter aux conditions décrites dans les présentes CGV, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

L'inscription à l'un des séjours présentés dans cette brochure implique l'acceptation des CGV. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV dans leur intégralité, des conditions spécifiques propres à certaines prestations, ainsi que de tous les termes de la proposition avant d'avoir passé sa commande. L'inscription à un séjour proposé par les PEP implique l'adhésion à son projet éducatif et à l'état d'esprit qui en découle. Le projet pédagogique décline les conditions de mise en œuvre du projet éducatif pour un accueil particulier. Il décrit notamment la nature des activités proposées, la répartition des temps respectifs d'activité et de repos, les modalités de participation des enfants et des jeunes, ainsi que les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

Conformément à l'article L. 211-8 du Code du Tourisme, les informations descriptives figurant sur la brochure ont vocation à informer les clients, préalablement à la réservation d'un séjour, du contenu des prestations proposées, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de modification du voyage. Le client est invité à se reporter aux fiches descriptives du séjour choisies. Conformément à l'article R. 211-5 du Code du Tourisme, les PEP se réservent le droit d'apporter des modifications aux informations figurant sur la brochure, notamment au prix et au contenu des prestations de transport et de séjour dans les conditions définies dans le présent document.

Pour être effective, l'inscription implique l'acceptation des présentes conditions, validées par votre signature en bas du bulletin d'inscription. L'âge de l'enfant devra impérativement être compris dans la tranche d'âge du séjour et de 4 ans révolus le jour du départ. Toute inscription devra être accompagnée d'un acompte de 150€ auquel s'ajoutent les éventuelles options choisies lors de l'inscription. Pour une inscription moins de 30 jours avant le départ, vous devrez adresser 50% du prix du séjour. En cas d'inscription tardive (15 jours avant le départ), vous devrez adresser la totalité du prix du séjour. Aucune inscription ne pourra être prise en compte si elle n'est pas accompagnée de l'acompte. Dans tous les cas, le solde de votre participation devra être réglé en totalité au plus tard 8 jours avant le départ. Toute inscription est validée par la réception d'une confirmation écrite de la part des PEP.

2. Prix

Nos prix comprennent l'ensemble des prestations suivantes :

- hébergement en pension complète,
- encadrement,
- matériel pédagogique et accès à l'ensemble des activités,
- déplacements, visites et excursions éventuelles durant le séjour,
- le transport pour se rendre sur le lieu du séjour (sauf mention particulière)

- la garantie annulation optionnelle.

Les prix affichés sont des tarifs contractuels. Aucune contestation relative au prix des prestations ne pourra être prise en compte dès lors que l'utilisateur a effectué la demande d'inscription.

Conformément à l'article L. 211-12 du Code du tourisme, aucune modification du prix ne pourra être appliquée au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, pour les participants déjà inscrits. L'interruption du séjour par l'utilisateur quel qu'en soit le motif ne pourra donner lieu à aucun remboursement ou avoir. Les frais de retour anticipé et d'accompagnement éventuel sont toujours à la charge de l'utilisateur.

3. Modalités de règlement et de financement

Le solde de 50% du montant total du séjour devra être réglé au plus tard 30 jours avant la date de départ.

Pour les réservations intervenant à moins de 30 jours avant le départ, le montant total des prestations sera exigé à l'inscription.

L'utilisateur n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. De ce fait, les frais d'annulation dont il a été informé au moment de l'inscription seront dus.

Le versement du solde conditionne l'envoi du carnet de voyage, convocation départ/retour, courrier du directeur, descriptif du séjour, trousseau,...

L'utilisateur peut effectuer son règlement :

- par chèque bancaire,
- par virement bancaire,
- par espèces.

Les PEP acceptent les Bons de Vacances CAF ou CMSA ainsi que les Chèques-Vacances (à joindre à la fiche d'inscription). Les PEP déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors de l'expédition de vos Bons, Chèques-Vacances ou numéraires (envoi par recommandé avec AR conseillé).

L'utilisateur doit effectuer au préalable le versement de l'acompte prévu par les différents moyens de paiement visés ci-dessus. Le solde devra être versé au plus tard à la date figurant sur votre facture. Nous ne pourrions procéder au départ de l'enfant qu'en cas de versement de l'intégralité des sommes dues. Dès la fin du séjour, nous vous délivrerons une attestation vous permettant de solliciter la participation de votre CE, Municipalité, Service Social ou Ministère (sauf en cas de bourse PEP/JPA).

Un séjour est considéré comme soldé lorsque le solde financier correspondant est constaté encaissé par notre comptabilité. Il peut s'écouler plusieurs jours entre l'envoi de votre solde et son encaissement effectif. Les chèques de solde sont à libeller à l'ordre des PEP et doivent impérativement être expédiés à l'adresse PEP de votre département.

4. Retard de paiement

Un paiement tardif ou incomplet donne également droit aux PEP d'annuler le séjour et d'imputer des frais d'annulation qui en découlent conformément aux CGV.

5. Annulation

Toute annulation devra nous parvenir par écrit, la date de réception faisant foi pour le calcul des frais d'annulation. L'annulation d'une inscription du fait du participant entraînera la perception de frais d'annulation par dossier d'inscription selon

le barème suivant :

- plus de 30 jours avant le départ : retenue de l'acompte versé,
- entre 30 jours et 16 jours avant le départ : retenue de 50% du montant du séjour indiqué dans le catalogue,
- entre 15 jours et le départ : retenue totale du montant du séjour indiqué dans le catalogue.

Dans le cas où le séjour serait annulé de notre fait, notamment s'il ne réunit pas un nombre suffisant de participants, une solution de remplacement sera proposée. Si elle ne convient pas, les sommes versées par le participant seront remboursées sans qu'il ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

En cas d'interruption du séjour pour raison médicale empêchant l'enfant de poursuivre son séjour (selon certificat médical), nous retiendrons le coût des journées effectuées, le coût intégral du transport majorés de 60 € au titre des frais de dossier.

Nous vous recommandons de souscrire à notre « Garantie Annulation » (voir ci-après).

6. Garantie annulation optionnelle

Cette garantie optionnelle (forfait de 19€ à souscrire à l'inscription) garantit le remboursement intégral des sommes normalement retenues par les PEP en cas d'annulation (voir article 5). Elle est à souscrire et à régler à l'inscription et ses conditions d'octroi pourront être mises en œuvre dans le cas où l'annulation sera justifiée

Conditions d'octroi de la garantie

1) Le décès :

- 1.1 Du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe.
- 1.2 De la personne figurant sur le même bulletin d'inscription que le participant,
- 1.3 Des frères, des sœurs, des beaux-frères, ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.

2) Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant la durée minimum de 8 jours : des personnes ci-dessus énumérées à l'exception de celles mentionnées au 1.3.

3) La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

4) Le licenciement économique :

- 4.1 Du participant, de son conjoint ou de son concubin ;
- 4.2 Du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à charge le participant mineur.

Elles ne s'appliquent pas en cas de maladie ou accident préexistant à l'inscription. La garantie annulation doit être souscrite au moment de l'inscription et cesse ses effets le jour du départ ou du début du séjour. Par conséquent, aucun remboursement dans le cadre de cette garantie ne sera effectué en cas d'interruption de séjour, pour quelque raison que ce soit.

L'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation pour les PEP. En cas d'annulation par les PEP, l'utilisateur sera informé au plus tard 30 jours avant la date prévue d'exécution du contrat.

7. Adhésion

Tout séjour est soumis à une adhésion, le montant varie selon les départements. PEP 21 : 0€,

PEP 25, PEP 39, PEP 58, PEP 70, PEP 90, PEP 89 : 1€, PEP 42 : 10€.

8. Responsabilité de l'organisateur

Les activités (éducatives, sportives ou culturelles) contribuent au développement de l'enfant et ne sont pas une fin en soi. Hormis la mention « stage », elles seront pratiquées à titre d'initiation ou de découverte (de 1 à 3 séances). Les programmes d'activités sont prévisionnels et sont aménagés selon la durée du séjour ou choix des participants. Toute modification du programme liée au bon vouloir du participant ou à des cas de force majeure (conditions météorologiques notamment) ne saurait être imputée au PEP. En cas de nombre de participants insuffisant, certaines activités proposées au choix pourront être remplacées par une activité de substitution. La responsabilité des PEP est notamment dérogée en cas de force majeure (grèves, intempéries, guerres, séismes, épidémies, catastrophes naturelles, etc.), troubles politiques intervenant dans les pays d'accueil, changements d'horaires imposés par les transporteurs ferroviaires, maritimes, ou routiers.

La responsabilité des PEP ne saurait être recherchée lorsque l'exécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable, soit à l'acheteur, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat. A titre d'exemple, il est de la responsabilité de l'acheteur de vérifier que l'usager dispose des documents nécessaires au séjour (formalités) et de respecter les horaires de convocation.

La mise en œuvre des séjours proposés suppose l'intervention d'organismes ou prestataires différents.

Ces derniers conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité.

Les séjours et programmes qui sont organisés font fonction de contrats passés avec divers prestataires et peuvent de ce fait donner lieu à des modifications.

Les repas sont fournis dans les conditions sanitaires qui s'imposent. Ils sont équilibrés, variés, et le suivi sanitaire se réalise dans le respect des conditions d'hygiène conformes à la législation en vigueur[1].

La sécurité alimentaire, la prévention des TIAC[2] constituent des objectifs prioritaires, tant en cuisine, en salle de restauration, ou en déplacement et en séjours.

Les règles d'hygiène s'appliquent pour les personnels technique et éducatif, les enfants, les locaux, le matériel et les aliments, la traçabilité, la distribution.

Les PEP proposent une diversité de menus[3] qui sont affichés. L'organisation des repas favorise les valeurs de vivre-ensemble, de partage et d'autonomie découlant du projet éducatif.

[1] Art. R. 227-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles

[2] Toxi-Infections Alimentaires Contagieuses

[3] Cette offre de choix ne répond pas à des prescriptions religieuses mais à la possibilité pour chacun de manger ou non de la viande tout en empêchant toute stigmatisation d'enfants selon leurs convictions personnelles ou celles de leur famille.

9. Responsabilité du participant

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait de l'usager, pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. L'usager doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix, sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du voyage ou séjour. La responsabilité du participant sera

engagée en cas de dissimulation au regard des PEP de tout évènement et/ou situation susceptibles d'affecter le déroulement du voyage ou séjour.

Confronté à une telle situation, les PEP pourront dès la connaissance des faits, refuser le départ ou procéder au rapatriement en cours de déroulement de séjour au frais du participant.

Les PEP se réservent le droit de modifier les dates du séjour dans la limite de plus ou moins 48 heures en conservant la durée totale, de remplacer un transport par un autre sous réserve de toujours proposer un séjour de même catégorie.

Dans le cas où le séjour est modifié par les PEP sur les éléments essentiels, ou s'il est annulé en raison de circonstances qui ne lui sont pas imputables ou pour des motifs justifiés par l'intérêt ou la sécurité des enfants, la famille ou le représentant légal peut mettre fin à sa réservation en obtenant la restitution de la totalité des sommes versées. Toutefois, si la famille ou le représentant légal décide de confirmer le séjour modifié, elle renonce de fait à toute réclamation contre les PEP portant sur les modifications apportées.

10. Cession du contrat

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du tourisme, l'usager pourra céder sans frais son contrat (hors les contrats d'assurance) à un tiers, à condition d'en informer les PEP par écrit au plus tard 7 jours avant le début du séjour, hors séjours à l'étranger, en indiquant précisément les noms et adresse du (des) cessionnaire(s) et du (des) participant(s) au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions pour effectuer le voyage (en particulier pour les enfants qui doivent se situer dans les mêmes tranches d'âge).

Le cédant et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement d'un éventuel solde du prix ainsi que des frais supplémentaires occasionnés par cette cession. Les assurances complémentaires ne sont en aucun cas remboursables ou transférables.

11. Assurance

L'assurance MAIF ou MAE, comprise dans le prix du séjour, couvre les activités et les transports organisés par les PEP. Enfants et jeunes bénéficient de garanties accidents corporels, responsabilité civile et situation d'urgence médicale. L'assurance ne couvre pas la responsabilité des participants lorsqu'elle est mise en cause en cas d'agression physique, de vandalisme, de destruction volontaire ou de vols commis délibérément. Les frais qui en résulteraient seront à la charge des familles. Les PEP déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets personnels ou d'argent de poche sauf s'ils ont été confiés à l'équipe du séjour.

12. Santé

Les PEP se réservent le droit de refuser, dans l'intérêt du participant, son inscription si son état de santé s'avère incompatible au bon déroulement de son séjour, ou de nature à lui faire prendre des risques susceptibles de mettre en danger sa santé. Dans l'éventualité d'une absence d'information, le participant s'expose, à ses frais, à son retour anticipé. Les PEP pourront avancer les éventuels frais médicaux pendant le séjour. Chaque famille sera prévenue de toute consultation médicale et des éventuels frais engagés. Les familles s'engagent à rembourser ces frais. Les PEP remettront les justificatifs permettant à la famille de se faire rembourser en échange du règlement correspondant.

13. Inclusion

Les PEP sont signataires de la charte de déontologie JPA pour l'intégration d'enfants porteurs de handicap. Les PEP étudient avec les familles concernées le séjour, les conditions d'accueil et l'accompagnement

spécifique appropriés pour tout enfant porteur d'un handicap. Il est essentiel de nous adresser dès l'inscription tous les éléments circonstanciés de l'éventuelle équipe de suivi (ordonnance, protocole, ...) nous permettant de prendre les mesures de prise en charge nécessaires.

14. Bagages

Les PEP ne sont pas responsables des pertes, vols et/ou dégâts sur les objets personnels et/ou bagages de l'usager.

15. Règles et cadre de vie

La réussite d'un séjour implique le respect de la loi et plus largement l'acceptation sans condition de règles strictes et incontournables.

L'apport, l'incitation et la consommation d'alcool ou de drogue sont formellement interdits et donneront lieu à un rapatriement disciplinaire.

Chaque directeur peut décider d'exclure un jeune dont le comportement nuit à la sécurité et au bien-être du groupe. Si une telle hypothèse est mise en œuvre, les frais de retour seront à la charge de la famille ou du souscripteur du séjour.

16. Formalités administratives

Les PEP informent l'usager des formalités nécessaires à l'accomplissement du séjour. Les PEP ne peuvent être tenus pour responsables au cas où le participant ne serait pas en mesure de satisfaire aux contrôles de santé, de police et de douane. Pour les non ressortissants européens, les renseignements devront être pris auprès du consulat de leur pays.

Pour les séjours à l'étranger, les PEP conseillent aux familles de consulter la fiche pays du site du Ministère des Affaires Étrangères à l'adresse suivante : www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Pour les pays membres de l'Espace économique européen, il convient de se munir de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) délivrée par la section de Sécurité sociale dont dépend l'usager (cette carte permet la prise en charge sur place des soins médicaux).

17. Réclamations

En vue d'améliorer leurs prestations, les PEP s'engagent à répondre à toute réclamation à la condition que celle-ci soit expressément formulée par écrit dans un délai maximum de 30 jours suivant la fin du séjour. Le délai de réponse moyen, tenant compte des nécessités d'investigations auprès des équipes, est de 30 jours.

18. Droit à l'image

Si la famille ou le représentant légal ne souhaite pas que l'enfant figure sur des photos prises lors du séjour, il est nécessaire d'adresser au PEP un refus écrit avant le début du séjour.

19. Protection des données personnelles

Toute commande de séjour et/ou de voyage fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'usager sur simple demande au PEP.

Les informations collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'organisateur. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) les PEP ont mis à jour leur politique de confidentialité pour préciser quelles données sont collectées à votre sujet, comment elles sont traitées et quels sont vos droits à leur égard.

Conformément à la Loi n° 78- 17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'usager dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition aux données personnelles traitées les concernant (RGPD). Si l'usager souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, les PEP les lui communiqueront sur simple demande écrite.

Bulletin d'inscription

à photocopier ou à recopier si vous avez plusieurs enfants

Enfant

Nom Prénom.....
Sexe : Fille Garçon Né(e) le : Âge : ans
Etablissement fréquenté :

Famille (responsable légal)

Nom Prénom.....
Adresse: n° Rue
Code postal Localité:
Téléphone : Portable :
Email :
Adresse pour envoi des dossiers si différente de celle de la famille
Adresse: n° Rue
Code postal Localité:

Séjour

Centre (et option)	Dates	Prix
et/ou		
Est-ce un premier départ en centre de vacances ?	<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non

Transport au départ de Rennes Oui Non

Aides au départ

Bénéficiez-vous d'une aide aux vacances ?
Caisse d'Allocations Familiales / MSA Oui Non
N° allocataire CAF / MSA

Pass colo Oui Non
Vacances apprenantes Oui Non

L'enfant est-il placé par l'aide sociale ?
 Oui Non

N'hésitez pas à contacter les PEP de votre département pour plus d'informations

Acompte d'inscription

Demande de paiement 4x sans frais
 Oui Non

Montant : 150€ d'acompte par inscription à joindre obligatoirement par chèque, chèques vacances ou mandat à la présente demande.

Garantie annulation optionnelle

Je souscris à la garantie annulation et je joins un règlement complémentaire de 19€ à l'inscription
 Oui Non

Merci de bien vouloir renseigner les informations complémentaires concernant l'enfant, sur la fiche qui se trouve verso du bulletin.



Cette fiche doit faciliter l'accueil et le bien-être de l'enfant durant le séjour.
Les informations transmises sont confidentielles et exclusivement réservées à l'équipe de direction du centre de vacances.

Nom de l'enfant Prénom

Né(e) le : Lieu du séjour

Éléments confidentiels sur la situation individuelle de l'enfant en vue de son accueil :

.....
.....
.....
.....

Préconisations-conseils (repères pour des enfants, en cas de troubles du sommeil, de crise...) :

.....
.....
.....

Coordonnées de la personne à joindre en cas de besoin :

.....
.....

Je soussigné(e), accepte les conditions générales de vente. Je m'engage à fournir tous les documents nécessaires à la facturation (bons CAF, chèques-vacances, ...), à compléter tous les renseignements utiles au bon déroulement du séjour et à régler le solde du séjour avant le départ.

A le

Signature :

Nos coordonnées

Les PEP 39
20 Montée Gauthier Villard
BP 40027
39001 Lons le Saunier

03.84.47.81.87
vacances@pep39.org

www.pep-jura.org

Attitude

liberté

professionnalisme

partage

passion

découverte

Découvrez tous nos séjours sur www.pep-attitude.fr

**LA PASSION DE DÉCOUVRIR.
L'AVENTURE EN PARTAGE**